



[DOCUMENTS POUR DÉCLARATION DES REVENUS FR]

Cette liste s'entend pour un célibataire ou chaque personne du foyer fiscal

Contribuable

N° de contribuable (si connu) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Si changement d'adresse en cours d'année, ancienne adresse + date du changement _____

Domicile : ☐ Propriétaire : ☐ locataire si oui nom du propriétaire _____

N° de tél : _____

Adresse e-mail : _____

Situation personnelle et professionnelle

Date et lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Type de permis de travail : ☐ B ; ☐ C ; ☐ F/G ; ☐ L ; dès le _____

Exercez-vous une activité indépendante en Suisse ou en France : ☐ Non ; ☐ Oui, lieu : _____

Employeur, lieu de travail : _____

Profession : _____

Taux d'activité : _____

Moyen de transport entre le domicile et le lieu de travail : ☐ Transports publics ; ☐ Véhicule privé

Justification si utilisation du véhicule privé : _____

Etat civil :

☐ Célibataire ; ☐ Marié(e) / partenaire enregistré(e) ; ☐ Séparé(e) ; ☐ Divorcé(e) ; ☐ Veuf(ve) ☐ Pacsé

Dès le : _____

Conjoint(e) / Partenaire ☐

Concubin (e) ☐

Nom : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Est-ce que le/la conjoint(e) ou partenaire est domicilié(e) en Suisse ? ☐ Non ☐ Oui

Est-ce que le/la conjoint(e) ou partenaire exerce une activité lucrative ? ☐ Non ☐ Oui, ☐ en Suisse ☐ à l'étranger ? ☐ en France

Employeur, adresse : _____

Taux d'activité : _____

Pour les couples, une déclaration d'impôt doit-elle être déposée pour chaque conjoint ?

Enfants mineurs et enfants majeurs aux études donnant droit aux allocations familiales

☐ Non ; ☐ Oui : Nombre : _____

Nom, prénom et date et lieu de naissance : _____

Nom, prénom et date et lieu de naissance : _____

Nom, prénom et date et lieu de naissance : _____

Allocations familiales complètes versées en Suisse ?

☐ Non ; ☐ Oui, montant et nombre : _____

Revenus :

- Certificat de salaire
- Revenus indépendants (autoentrepreneur, gérant majoritaire, agriculteur, BIC, BNC...)
- Attestation de rentes AVS-AI-SPC, décompte d'indemnités de l'assurance-chômage ou RMCAS, emploi temporaire
- Attestation de rente de prévoyance professionnelle (LPP), SSVG
- Attestation de rente perte de gain (maladie ou accident)
- Autres revenus (allocation logement, allocations familiales, études, apprentissage, etc...)
- Pension alimentaire enfant majeur, pension alimentaire (joindre jugement si divorce en 2018), attestation SCARPA
- Montant de la pension alimentaire reçue en N-1
- 2 dernières fiches de paye

Piliers :

- Versements volontaires 2eme pilier
- Rachat 2eme pilier
- Fiche LPP N-1
- Rachats 3^{ème} pilier
- Contrat 3^{ème} pilier assurance
- Coordonnées 3^{ème} pilier bancaire

Banque :

- RIB suisse
- RIB Français
- Compte de libre passage

Santé :

- Cotisations CMU payées durant N-1
- Primes LAMal payées durant N-1

Frais professionnels :

- Carte grise véhicule + contrat crédit auto ou LOA ou LLD
- Justificatifs parking
- Frais cantine, restaurant
- Vignette suisse
- Péages France
- Vêtements de travail (sécurité, blouse, veste cuisinier etc.)
- Matériels pro (chaussures, couteaux, PC dédié, téléphone dédié etc.)
- Frais de perfectionnement, de reconversion ou de réinsertion

Déductions :

- Dons aux associations
- Cotisations syndicales
- Perp, PER, Prefon, Madelin
- Dons aux partis politiques
- Pension aux enfants majeurs, indiquer l'adresse des enfants

Réductions :

- Service à la personne, s'il s'agit de la 1^{ère} année d'utilisation merci de le préciser
- Frais de garde des enfants
- Age et étude des enfants du foyer
- Epargne handicap
- Dépenses pour la transition énergétique

Plus-values valeurs mobilières :

- Imprimé fiscal unique de vos banques si ceux-ci ne sont pas transmis automatiquement
- Revenus des comptes suisses et étrangers
- CFU certificat fiscal unique pour les comptes titres français

Revenus fonciers :

- Les dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration : la grande majorité des travaux engagés pour le ou les logements loués sont déductibles
- Les provisions pour charges de copropriété : les dépenses courantes de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes
- La rémunération des gardes et concierges
- Les frais de gérance : les rémunérations versées aux intermédiaires qui s'occupent de la gestion locative du bien.
- Les frais de procédure : les honoraires versés à un notaire, avocat, huissier ou un expert à la suite d'un litige avec le locataire.
- Les autres frais de gestion pour un montant forfaitaire de 20€
- Les primes d'assurances : garantie universelle des risques locatifs (GRL) ou primes d'assurance « Propriétaire non occupant ».
- La taxe foncière.
- Les quittances de loyer. Seuls les loyers réellement encaissés sont à déclarer.
- Indiquer si Pinel, Duflot, Scellier

LMNP :

- Liasse fiscale comptable
- Ou quittance de loyer
- **Dernier avis d'imposition et dernière déclaration !**
- Liste non exhaustive (investissement dans l'art, forêt, GFA, SCI, plus-values immobilière etc...)

Fichiers PDF, Excel, Word uniquement, veuillez privilégier 1 fichier par document.



DECLARATIONS des revenus 2025

Déclaration seule

CELIBATAIRE	166€
COUPLE	224€
FONCIER RÉEL	+58€/APPARTEMENT
MICRO FONCIER/MEUBLÉ.....	+29€/APPARTEMENT
PREMIERE DECLARATION PINEL	+300€
DIVIDENDES ET PLUS VALUES ETRANGERES	+58€
IFI	250€
Déclaration Non-Résident.....	+58€/personne
LITIGES, RECHERCHES, SIMULATIONS ou sur devis.....	105€/Heure
Reprise des années antérieures, tarifs identiques ou 20% des sommes récupérées.	

La prestation inclue une étude complète et la mise en place des choix les plus adaptés

(FRAIS Réels, MICRO, LMNP)

CHAQUE PRESTATION OUVRE DROIT A 50% DE CREDIT D'IMPOTS DANS LE CADRE
DU SAP



M. CHARLES-PIERRE CHAPUIS

80 rue de Lausanne, 01220 DIVONNE-LES-BAINS Exploitation personnelle, enregistrée sous le n°

SIREN 48442991500040 auprès du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE

Téléphone : 06 75 86 03 77 - Email : contact@aproprius.fr



DECLARATIONS des revenus 2025

Clients Apropius finance
(Girardin, Assurance-vie, assurance crédit, PER,
complémentaire santé, 3eme pilier, libre passage etc.)

CELIBATAIRE	116€
COUPLE	174€
FONCIER RÉEL	+58€/APPARTEMENT
MICRO FONCIER/MEUBLÉ.....	+29€/APPARTEMENT
PREMIERE DECLARATION PINEL	287€
DIVIDENDES ET PLUS VALUES ETRANGERES	+58€
IFI	174€
Déclaration Non-Résident.....	+58€/personne
LITIGES, RECHERCHES, SIMULATIONS ou sur devis.....	105€/Heure
Reprise des années antérieures, tarifs identiques ou 20% des sommes récupérées.	

La prestation inclue une étude complète et la mise en place des choix les plus adaptés

(FRAIS Réels, MICRO, LMNP)

CHAQUE PRESTATION OUVRE DROIT A 50% DE CREDIT D'IMPOTS DANS LE CADRE
DU SAP



M. CHARLES-PIERRE CHAPUIS

80 rue de Lausanne, 01220 DIVONNE-LES-BAINS Exploitation personnelle, enregistrée sous le n°

SIREN 48442991500040 auprès du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE

Téléphone : 06 75 86 03 77 - Email : contact@apropius.fr